

MAIRIE DE TALMONTIERS

03 44 84 83 21

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

Le douze juillet deux mil onze, à 20 heures 40, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacky LEBORGNE, Maire.

PRESENTS : M. Leclerc, M. Varnier adjoints ; Mme Dartril, Mme Leclerc, M. Defline, M. Bourguignon, M. Lanel, M. Faragout,

POUVOIR : Mme Sement à M. Bourguignon, Mme Guillotte à Mme Leclerc

ABSENT : M. Lecocq

M. Lanel a été nommé secrétaire de séance.

En application de l'article L. 2121-17, après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L. 2121-10 à L. 2121-12, pour une réunion du Conseil Municipal le 08 juillet 2011, le quorum n'ayant pas été atteint, le conseil municipal a de nouveau été convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum.

1. Approbation du compte rendu du 17 juin 2011

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2. Restauration scolaire et garderie

* RESTAURATION SCOLAIRE

Après entretien avec M. Grousset René, Maire de Sérifontaine, Monsieur Leborgne informe les membres présents de l'accueil possible des élèves de Talmontiers dans les locaux de restauration scolaire de Sérifontaine comprenant le transport aller-retour en bus. Le cout de cette prestation serait facturé 45 € par jour.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la prestation proposée, autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec la commune de Sérifontaine et tous documents utiles à l'aboutissement rapide de ce service.

La restauration scolaire à Sérifontaine sera mise en place dès la rentrée. Le cout du repas est fixé à 3.05 € par enfant, à la charge des familles.

Les modalités d'inscription, de règlement et toutes les informations utiles seront fournies dans les plus brefs délais à tous les enfants scolarisés à la rentrée.

L'ensemble du Conseil Municipal adresse ses sincères remerciements à Monsieur Grousset et son Conseil Municipal pour leur aide précieuse.

* GARDERIE

Contact a été pris avec la CAF afin de mettre en place au plus vite un contrat enfance jeunesse. Toutefois, le service ne pourra être actif dès la rentrée.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité, Monsieur le Maire à recruter dans un premier temps 2 adjoints d'animation de 2^e classe pour un temps d'emploi de 7 heures hebdomadaire pour la période du 05 septembre 2011 au 16 décembre 2011.

3. Mise aux normes de la station d'épuration (traitement du phosphore)

Les travaux consistent en : Mise en place d'une cuve de chlorure ferrique avec pompes doseuses pour injection directe dans le bassin d'aération et mise en place d'un agitateur dans le bassin d'aération.

- *Entreprise retenue :*

Sur proposition de l'ADTO, après analyse des deux offres réceptionnées, le conseil municipal décide de retenir la proposition de VEOLIA pour un montant de 39 030.00 €HT, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché selon la procédure adaptée et l'ensemble des documents afférents à ces travaux.

- *Demande de subvention :*

La réalisation de travaux de mise aux normes de la station d'épuration s'avère nécessaire et qu'il est donc urgent de solliciter l'inscription de ces travaux d'un montant de **60 000 € H.T.** (compte tenu des frais ADTO, des contrôles techniques, de la coordination SPS, divers et imprévus) sur un prochain programme d'investissements subventionnés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve la contenance du projet des travaux présentés telle que définie ci-dessus ;
- sollicite à cet effet une subvention au taux maximum auprès du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau ;
- prend l'engagement de réaliser les travaux si les subventions sollicitées sont accordées ;
- prend l'engagement d'assurer à ses frais la conservation en bon état des ouvrages et pour ce faire, d'inscrire chaque année les ressources nécessaires au budget.

Adoptée à l'unanimité

4. Etudes préalables à l'assainissement : levé topographique

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la réalisation des études préalables à l'assainissement s'avère nécessaire et qu'il est donc urgent de solliciter l'inscription de ces études d'un montant de **7 500 € H.T.** sur un prochain programme d'investissements subventionnés. Les études consistent en : Levé topographique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve la contenance du projet des études présentées telle que définie ci-dessus ;
 - sollicite à cet effet une subvention au taux maximum auprès du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau ;
 - prend l'engagement de réaliser ces études si les subventions sollicitées sont accordées ;
- Adoptée à l'unanimité

5. Plan Local d'urbanisme : Désignation des membres constituant la Commission Municipale d'Urbanisme chargée du suivi de l'élaboration du PLU

Le Conseil Municipal,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L. 123-1 à L. 123-20 et R. 123-1 à R. 123-25 ;

Vu l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 04 décembre 2009 prescrivant l'élaboration du PLU de Talmoniers sur l'ensemble du territoire communal ;

Considérant l'intérêt de constituer une commission municipale d'urbanisme ;

Le Conseil Municipal décide de procéder à l'unanimité des membres présents à l'élection au scrutin public et suivant les modalités prévues à l'article L. 2121-21 du Code Général

des Collectivités Territoriales des membres de la Commission Municipale d'Urbanisme chargée du suivi de l'élaboration du PLU.

A l'issue du scrutin ont été élus les membres ci-après :

Membres titulaires

M. LEBORGNE Jacky (Maire)
M. LECLERC Jean-Marie (1^{er} Adjoint au Maire)
M. FARAGOUT Dominique (Conseiller Municipal)
M. DEFLINE Hugues (Conseiller Municipal)
Mme LECLERC Ana Maria (Conseillère Municipale)

Membres suppléants

M. VARNIER Jean-Louis (2nd Adjoint au Maire)
Mme GUILLOTTE Alice (Conseillère Municipale)
M. LANEL Patrice (Conseiller Municipal)

La Commission Municipale d'Urbanisme ainsi constituée est présidée par M. LEBORGNE Jacky, Maire.

6. Décision Modificative n°4 : travaux supplémentaires

Afin de protéger le préau, par mesure de sécurité, Monsieur le Maire a été contraint d'envisager la coupe des sapins de la maternelle, ainsi que la construction d'un mur de soutien du talus à l'arrière du préau.

Rappel financier :

- Sté DALO (Préau) 19 769.88 €
- Ets André (fondation et dalle) 4 250.99 €
- Location pelleuse et marteau piqueur 1 199.29 €

Travaux supplémentaires :

- Ets Gosteaux (Abattage des sapins) 2 405.40 € (fonctionnement)
- Ets André (mur soutènement + enduit) 4 884.22 €

Le Conseil Municipal, sur proposition des commissions des travaux et des finances du 26 juin 2011, adopte à l'unanimité la décision modificative n°4 relative aux travaux supplémentaires selon financement suivant :

DM n°04/11

Prog 22 Aménagement Cours de l'Ecole	+ 6 600 €
021 Virement de la section de fonctionnement	+ 6 600 €
023 Virement à la section d'investissement	+ 6 600 €
7381 Taxe afférent aux droits de mutation	+ 6 600 €

7. Sécurisation de la traversée du village : trottoirs / stationnement

Suite au compte-rendu de la visite du 10 mai 2011, le CAUE de l'OISE a proposé à la commune plusieurs pistes de travail. Il appartient à présent au conseil municipal de choisir la suite qu'il souhaite donner à l'action du CAUE.

Le conseil municipal décide à l'unanimité **de poursuivre le projet avec l'aide du CAUE par :**

- **La mission gratuite :** Le CAUE peut conseiller la commune sur les types de solutions envisageables à partir d'une vision globale du tracé et avec des références appropriées.

• **La mission avec participation au fonctionnement du CAUE de 800 euros (700 euros pour les adhérents) :** Le CAUE, à partir d'un diagnostic, peut produire un dossier personnalisé mettant en évidence les différents principes d'aménagements envisageables relatifs à la sécurité et au cadre de vie à mettre en place accompagné de croquis, de photos montages, d'illustrations et références.

Aboutissement des projets :

Afin d'évaluer les interventions en amont de projets et d'enrichir les ressources en matière de démarches et de références départementales, la commune s'engage à informer le CAUE de la suite et de l'aboutissement des projets.

8. Réouverture ancien chemin : création

Avant même que Monsieur le Maire expose le dossier, Monsieur Leclerc a souhaité intervenir afin de faire valoir l'article L2131-11 du CGCT stipulant « Sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataires. »

Monsieur le Maire estimant que cet article n'avait aucun fondement sérieux pouvant nuire à la délibération d'ouverture de la continuité du chemin en question, après avoir apporté les éléments justifiant ses dires, il décide de porter ce point au vote.

En application de l'article L2121-21 du CGCT, à la demande du tiers des membres, le vote a eu lieu à scrutin secret.

Par 7 voix pour et 4 contres le conseil municipal décide :

- de créer un nouveau chemin à la suite de la voie communale n°6 dite des Landes à La Lande en Son pour rejoindre la voie communale n°3 de Talmontiers aux Landes. Cette partie de chemin avait disparue lors du remembrement.
- D'autoriser Monsieur le Maire à faire intervenir M. Berbenni Olivier, géomètre à Gournay en Bray pour le bornage du chemin et les démarches utiles auprès des services du cadastre
- D'accepter la proposition financière de Mme DESCHEPPER-BOULET Catherine, au prix de 1200 € (pour une estimation de 1 120m²)
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents d'acquisition de la parcelle auprès de Me Plaskowski, notaire à St Germer de Fly
- De prévoir au budget communal la somme de 6 000 € (acquisition du terrain, frais notariés, frais géomètre, matériel pour la clôture, enquête publique et publication pour classement du chemin).

DM n°05/11

Prog 12 Aménagement et Paysagement	+ 6 000 €
021 Virement de la section de fonctionnement	+ 6 000 €
023 Virement à la section d'investissement	+ 6 000 €
7381 Taxe afférent aux droits de mutation	+ 6 000 €

9. Questions diverses

- Gravillonnage : la société Ramery interviendra de nouveau au mois d'août pour revoir la rue Dufour Lebrun et Bordeaux Psalmon
- Finances communales : Monsieur le Maire tient à rappeler que les budgets primitifs et comptes administratifs sont consultables en mairie.
- PLU : après un départ lent, les étapes avancent à grands pas, les premières réunions de travail interviendront dès la rentrée.
Monsieur le Maire tient néanmoins à rassurer les administrés sur d'éventuelles constructions qui pourraient se faire proche de chez eux... Il est à retenir,

qu'aucune décision n'est encore prise sur les futures zones constructibles, elles seront déterminées en connaissance de cause, selon l'intérêt général de la commune, et après concertation, en temps opportun. Malgré tout, Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal est souverain dans ces décisions.

- Stèle en mémoire à M. Delaruelle Jean-Pierre : Mme Delaruelle Odile a fait un don de 1000 € à la commune de Talmontiers et remercie le Conseil Municipal d'avoir accepté d'ériger la stèle en mémoire de son mari.
- Site Schering- Plough / Organon : le PDG du groupe Merck est venu à Eragny le mardi 28 juin 2011, il a ensuite été reçu dans l'après midi par une délégation du collectif de défense à l'Hôtel de Ville de Gisors, afin d'annoncer aux salariés, que faute de repreneurs fin 2011, le site serait fermé, 246 salariés seront privés d'emploi.

La séance est levée à 22h45

Le Maire,

Jacky LEBORGNE